

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR, 26 Juin 1880.

LA SÉANCE DU SÉNAT.

Le silence du Sénat au sujet des décrets du 29 mars semblait inexplicable; on s'étonnait à juste titre de voir la haute Chambre ne pas protester dès sa première séance contre l'outrage qu'elle venait de recevoir de la part d'un gouvernement si peu soucieux de la dignité des Assemblées.

Le rapport de M. Demôle sur les pétitions admises au Sénat contre les décrets a été le motif de l'intervention sénatoriale dans cette importante question. M. Demôle demandait que ces pétitions ne fussent pas prises en considération; la droite demande au contraire que ces pétitions soient renvoyées au président du conseil et au garde des sceaux.

L'honneur de la journée a été pour l'opposition. M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. le duc de Broglie ont élevé la discussion à la plus grande hauteur. Les deux orateurs n'ont examiné ni la question de la légalité des décrets, ni celle de l'existence ou de la non-existence des lois invoquées.

d'Audiffret-Pasquier et de Broglie, il pourrait être édifié.

Vous êtes un gouvernement de parti, s'est écrié M. le duc d'Audiffret; qu'ont fait les congrégations que vous persécutez? Leurs élèves ont-ils manqué à leurs devoirs sur les champs de bataille, sur les sièges des magistrats ou dans les administrations?

M. le duc de Broglie a insisté sur les conséquences des décrets; non-seulement ils sont odieux par les atteintes qu'ils portent à la liberté religieuse, à la liberté individuelle et à l'inamovibilité du domicile, mais ils sont, en outre, inexplicables de la part d'un gouvernement qui se déclare hostile à toute idée religieuse.

M. de Freycinet est monté à la tribune et a fait la déclaration suivante:

« Je ne croyais pas avoir à participer au débat. MM. les ducs d'Audiffret-Pasquier et de Broglie m'y ont appelé en citant des paroles que je prononçais en 1878 à Nantes.

» M. d'Audiffret-Pasquier disait: Voilà l'homme modéré, voilà l'homme de conciliation qui prend aujourd'hui la responsabilité des décrets du 29 mars.

» Je suis toujours le même homme, mais il y a des nécessités d'Etat, il y a des devoirs qu'il ne faut pas oublier.

» M. le duc de Broglie a demandé pourquoi j'avais proposé l'adoption de l'article 7 comme moyen de transaction. Il s'est révolté à cette idée de transaction; cependant, en politique, presque tout est transaction.

» Notre intention n'était pas de refuser l'autorisation à toutes les congrégations religieuses; mais les congrégations n'ont pas voulu exécuter les lois que les décrets du 29 mars leur avaient rappelées.

» L'intention du gouvernement n'a pas été de diriger une persécution contre les congrégations, comme vous feignez de le croire et comme vous voulez le faire croire au pays.

» L'Etat a un intérêt incontestable à savoir quel nombre de congrégations existent en France, quel est leur esprit, leur utilité.

» Si vous admettez que les congrégations aient le droit d'exister sans fournir au gouvernement des renseignements sur leur existence, pourquoi présenter une loi nouvelle sur les associations?

» En agissant ainsi qu'elles le font, les congrégations nous ont mis dans l'impossibilité de réaliser les intentions bienveillantes dont nous sommes animés à leur égard.

» On a beaucoup discuté sur la valeur des lois que nous appliquons. Je reconnais que dans ces lois il est certains points qui pourraient être plus libéraux, notamment celui relatif à la capacité civile.

» Je conviens également que dans les lois existantes une part trop grande est laissée à l'arbitraire de l'administration. Je suis d'avis qu'il est nécessaire de donner des garanties sérieuses aux associations contre l'arbitraire.

» Mais les lois existantes renferment des principes immuables sur les droits de l'Etat vis à vis des associations. L'Etat a non-seulement le droit mais encore le devoir de prendre des garanties contre les dangers que présenterait une trop grande extension des congrégations; et ces garanties, il ne les peut prendre qu'en mettant les congrégations en demeure de fournir leurs statuts.

» L'Etat doit exiger, et c'est ce que nous voulons, que les congrégations aient en France un supérieur responsable vis-à-vis de la loi.

» Ce n'est pas d'elles-mêmes que les congrégations ont adopté cette conduite de résistance; elles ont été poussées par les ennemis de nos institutions actuelles pour créer un embarras au gouvernement.

» Eh bien, je vous le déclare, ce n'est pas au gouvernement que vous créez un embarras, c'est aux congrégations elles-mêmes, et c'est dans l'intérêt des congrégations que j'adjure le Sénat d'adopter les conclusions du rapport.

M. Boscher monte à la tribune, et, dans un très-vif et très-brillant discours, reprend les arguments développés avant lui par MM. de Broglie et d'Audiffret-Pasquier.

La proposition de M. d'Audiffret-Pasquier tendant à renvoyer au ministre les pétitions contre les décrets du 29 mars est repoussée par 143 voix contre 127, sur 270 votants.

Les conclusions du rapport décidant de ne tenir aucun compte des pétitions sont adoptées à la très-faible majorité de 40 voix seulement.

Le projet de loi sur l'amnistie, qui a été distribué aux sénateurs, ne viendra pas en discussion avant mardi ou jeudi prochain.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

— Oh! que je suis heureuse! m'écriai-je. De toutes les privations de mes anciennes habitudes, c'était l'exercice du cheval qui m'était le plus sensible.

— Georges et moi, nous ne chevauchons pas: Jacques et Sultan vous accompagneront. Le gars n'a pas froid aux yeux, le chien a des crocs formidables et un air hydrophobe qui tiendront les mauvais plaisants en respect.

— Ne les redoutez pas... Le temps est beau aujourd'hui?

— Sous-entendu: puis-je promener? Allons aux écuries... Quelle bête monterez-vous?

— Le bai-brun.

— Armor! c'est notre meilleur cheval. Courez vous habiller et bonne promenade.

Je bondis vers ma chambre, revêtir mon costume d'amazone. Armor, sellé, ardent et plein de feu, piaffait d'une impatience au moins égale à la mienne.

— C'est-y comme ça que nous irons, m'am'zelle, me dit Jacques rompant le silence d'étiquette... C'est une allure de poule mouillée.

— Maître Jacques, vos observations sont judicieuses, mais gardez-les pour vous en ce moment. Je regardai si l'on était aperçu de Beuvlan. On pouvait encore nous voir des fenêtres du second étage.

— Jacques?

— Mam'zelle.

— Attendez-moi ici, vous ne pourriez me suivre.

— Que nenni, m'am'zelle. M. Claude y m'a dit comme ça: Prends bien garde qu'il arrive accident à cette demoiselle. Et comme quoi que je vous préserverais de chute et de catastrophe, quand je sommes près du champ à Thomas, tandis que vous courriez devers là-bas.

Le paysan est d'un entêtement proverbial.

Maître Jacques avait une tête de crû: on l'eût mise à cuire tout un carême, qu'elle eût encore été dure à Pâques.

L'entêté persistait à être mon écuyer d'ordonnance, moi à n'en pas vouloir; rassemblant les guides, je fis caracoler le cheval, j'enlevai le galop et partis comme un trait, en criant à Jacques:

— Eh bien! suis-moi, si tu peux et surtout si tu l'oses.

Autant eût valu suivre l'éclair. Le groom, pour l'acquit de sa conscience, l'essaya pourtant. Certain de nos distances respectives, je me retournai. Au beau milieu de la route, maître Jacques, campé équestrement à la Henri IV, la bouche démesurément ouverte en rond de tir à la cible, me regardait fuir.

— Pour toi, Jacques, dis-je.

Avant qu'il ne m'eût rejointe, élançée en selle, je disparus avec Armor, comme la feuille chassée par l'aquilon.

On était à la mi-avril; la campagne était couverte de fleurs. Depuis l'aube, Falouette lançait dans les airs ses notes cristallines que les merles moqueurs siffaient des clairières. Les marguerites, la blanche colletterie déployée, étalaient leurs grâces sur le velours des mousses. Secouant ses pesantes ailes, le scarabée d'or jaloux du papillon,

son triomphant rival, contait fleurette aux amies du beau coléoptère. La rosée de la nuit tremblait dans le calice d'azur du lin et diamantait les guirlandes rosées des pommiers. Les arbres inondaient le sol d'une pluie de perles et d'étamines. Le printemps, vivante image du dogme de l'immortalité, traduit ces paroles du Christ: « Je suis la résurrection et la vie. » En cette saison de promesses, où le nid aérien se construit brin à brin, fêtu à fêtu, où le rameau se couvre de boutons, où les brebis ont leurs agneaux, où le cœur de l'homme s'ouvre à l'espérance, la foi se ranime, on se sent immortel et l'on reprend après le maître divin: « Séchons nos larmes, consolons-nous, ceux que nous pleurons nous seront rendus. »

Je traversai à vol d'oiseau landes, bruyères et guérets. Je ne songeai au retour que lorsque, de fatigue, Armor ralentit son galop. La rapidité de la course et le grand air m'avaient excitée; je rentrais au Beuvlan le front éclairci, les boucles en désordre, la joue rose, d'une gaieté de chanson.

— L'intrépide écuyère se rapporte intacte, dit l'oncle Claude. Quels traits animés! la belle fraîcheur! le beau fard! Mais, Hélène, qu'avez-vous fait de votre Sancho?

— Mon Sancho?

— Notre Jacques?

— Ah! mon Dieu! je ne me suis plus souvenue du malheureux, il est sous la feuille Helgoat; je

L'aumônerie militaire.

L'aumônerie militaire est supprimée, le Sénat ayant joint son vote à celui de la Chambre des députés. Quand il s'agit de détruire, les républicains sont toujours prêts.

S'il fut jamais une loi patriotique, légitime, indispensable, c'est bien celle du 3 juin 1874. Son absolue nécessité, surtout à une époque de service militaire obligatoire, où les pères de famille ont le droit et le devoir de demander compte à l'Etat de l'âme des enfants qu'il leur prend, cette nécessité n'a pas besoin, semble-t-il, d'être démontrée. Elle était si urgente que la loi sur l'aumônerie, dès les premiers jours de son application, donna les meilleurs résultats.

Consultés officiellement à ce sujet en 1879, tous les chefs de corps d'armée, moins un, ont formulé un avis favorable. Comment donc ces rapports, qui eussent tranché la question pour tout homme de bonne foi, n'ont-ils pas été communiqués aux commissions chargées, dans la Chambre et au Sénat, de donner leur sentiment sur la suppression de l'aumônerie?

La raison en est simple. L'opposant unique à l'existence de l'aumônerie, c'était M. le ministre actuel de la guerre, qui commandait alors à Lyon le 4^e corps.

Les rapports favorables sont donc restés prudemment dans les cartons du ministère. Des commissions, radicalement choisies, ont fonctionné dans les deux Chambres. Au Sénat, un transfuge de l'Eglise et de l'Empire s'est chargé du rapport qui devait donner le coup de grâce, et le vote des républicains a fait le reste.

Mutilée en 1877 (1), et appliquée dès lors d'une manière dérisoire, la loi sur l'aumônerie n'en restait pas moins assez chrétienne dans son principe pour déplaire à nos républicains, enragés d'athéisme. Elle devait donc disparaître tout entière.

Sa consolation sera d'être étranglée par les mêmes mains qui ramènent en France, sans en excepter un seul, les scélérats de la Commune, et qui proscrirent du même coup les congrégations religieuses.

Par un reste de pudeur dont il faudrait louer, s'il était possible de les prendre au sérieux, les exécuteurs de l'aumônerie mili-

(1) Le crédit affecté à l'aumônerie militaire était d'abord de 270,000 fr. En 1877, il a été réduit à 81,000 fr. Les aumôniers auxiliaires (chargés du soin des petits groupes militaires et pris dans le clergé des paroisses) recevaient primitivement 750 fr. par an, frais de culte compris. Ils furent réduits à 250 fr. En même temps, les 6/7 des aumôniers titulaires qui avaient été spécialement affectés au service militaire dans les grands centres et qui recevaient, comme incorporés à l'armée, environ 3,000 fr., indemnités comprises, furent réduits à la même somme annuelle de 250 fr., soit 21 fr. par mois. Telle est, depuis 1877, la situation de l'aumônerie militaire à Saumur.

Cette suppression presque totale de traitement mit nécessairement dans l'embarras un grand nombre d'aumôniers titulaires réduits subitement de 3,000 fr. à 250. Ceux qui n'avaient pas de ressources personnelles furent bien obligés de recourir à la générosité publique, pour faire face aux engagements qu'ils avaient pris sur la foi d'une loi et de l'ordonnance ministérielle qui, en organisant l'aumônerie, aux termes et dans l'esprit de la loi, faisait corps évidemment avec elle.

L'Espagne consacra à l'aumônerie militaire 400,000 fr., l'Autriche 700, la Prusse 900, l'Angleterre 1 million, la Russie 1,200,000 fr.

taire essaient encore de donner le change à l'opinion publique. A les entendre, l'aumônerie militaire, nuisible ou tout au moins inutile en temps de paix, serait immédiatement organisée en temps de guerre.

Il n'est pas difficile de comprendre que, même en temps de paix, il deviendra maintenant presque impossible à la plupart des soldats de remplir leurs devoirs religieux. Pour qui veut réfléchir à la position disciplinaire et morale du soldat, c'est là un axiome qu'il est inutile de discuter. S'il est un groupe de chrétiens séparés de la vie commune et ordinaire, à qui un prêtre spécial soit nécessaire, un prêtre qui aille à eux, qui les connaisse, et qui soit connu d'eux, qui vive de leur vie, c'est bien assurément la population militaire.

Le malheur sera donc déjà très-grand, en temps de paix, que le soldat soit privé de son aumônier.

Et combien plus en temps de guerre où la mort, comme une glorieuse mais terrible menace, est suspendue à chaque instant sur toutes les têtes!

On organisera immédiatement l'aumônerie, disent nos législateurs. Ce sera tout bonnement impossible. Ce n'est pas au moment d'une mobilisation, au milieu d'un tumulte sans nom, à la veille d'engagements formidables où des millions d'hommes se jettent les uns sur les autres au premier coup de canon, que l'on pourra songer à surcharger d'un service entièrement nouveau les rouages déjà si compliqués de la grande machine militaire; si l'on songe surtout que la mobilisation devra se faire en cinq jours et que déjà probablement, grâce aux chemins de fer stratégiques, les hostilités seront commencées.

Veut-on nous ramener à l'ahurissement de 1870? Il n'y avait pas alors, en temps de paix, de service d'aumônerie; les plus magnifiques dévouements restèrent impuissants à en organiser un. L'armée s'en passa: il le fallait bien. En sept mois de campagne, guerre et Commune, combien de soldats ne rencontrèrent pas un seul aumônier dans les corps où ils servaient!

Plus tard, les armées de seconde ligne, grâce à leur organisation régionale, furent mieux partagées. Par exemple, les mobiles de Maine-et-Loire, sous l'impulsion de M^r Freppel, furent largement pourvus d'aumôniers et d'ambulanciers, prêtres, séminaristes ou laïques. Dans le 6^e bataillon, outre l'aumônier, il y avait un chef d'ambulance, prêtre, un diacre, aujourd'hui missionnaire dans l'extrême Orient, et un jeune séminariste encore laïque, aujourd'hui instituteur, qui fit toute la campagne, sans autre engagement que la promesse qu'il avait donnée à son évêque, et sans solde comme ses autres compagnons de l'aumônerie et de l'ambulance. On mangeait et l'on couchait avec le soldat ou dans les presbytères, comme on pouvait. Mais est-ce là de l'organisation?

Et dans ce moment-là l'ennemi était déjà au cœur de la France. Combien de victimes étaient tombées sans le moindre secours religieux! Est-ce là que veut nous ramener M. Duvaux, l'universitaire, promoteur de la loi qui supprime l'aumônerie militaire?

M. Chesnelong a donc pu dire, en terminant son discours au Sénat:

« Quel plan poursuivez-vous? »
 Ce plan, M. l'amiral Fourichon vient de le dire. C'est un plan de destruction, qui s'étend à toutes nos institutions... C'est la confiscation de tous les droits des consciences chrétiennes. Hier c'était au détriment du père de famille, dans l'éducation de ses enfants. Aujourd'hui c'est au détriment du soldat à qui le prêtre, écho des familles chrétiennes, portait ses consolations.

« Voilà la vérité, il faut la redire sans cesse, pour que le pays la connaisse.

« J'espérais que du moins vous n'auriez pas touché à l'armée. Votre projet de loi me prouve que j'étais dans l'erreur...

« Demandez à l'Angleterre, à la Prusse, à la Russie, si on refuse l'enseignement et les consolations religieuses à leurs armées. Elles vous diront que si l'on demande chaque jour aux hommes les plus grands sacrifices, c'est la prière, c'est l'espérance d'une vie meilleure qui seule peut avoir le secret de fortifier le soldat contre le danger...

« Consultez enfin notre histoire. Elle vous dira que la France doit au christianisme cette loyauté chevaleresque, ce dévouement intrépide qu'admiraient les peuples mêmes qui devenaient la victime de son courage...

« Je demande au Sénat de repousser un projet de loi qui est à la fois un outrage à notre armée et une atteinte à ce qui fait la vie même du pays. »

Le Sénat a répondu par une majorité de 53 voix pour la suppression de la loi de 1874 sur l'aumônerie militaire.

Chronique générale.

LES PROTESTATIONS.

Nous avons annoncé que le parquet de Versailles tout entier avait donné sa démission pour ne pas appliquer les décrets du 29 mars; M. Francisque Rive, procureur général de Douai, avait donné l'exemple, ainsi que deux de ses collègues, ceux de Limoges et de Pau.

M. Clapier, procureur général de Grenoble, a agi de la même façon, toujours parce que sa conscience proteste contre ces mêmes décrets.

Cet acte est d'autant plus méritoire que M. Clapier n'a pas de fortune.

La nouvelle de cette démission a causé à Grenoble une sensation profonde.

Voici ce qu'on écrit de Versailles, à l'occasion de la démission du parquet de cette ville:

« Mardi dernier, M. Froidefond des Farges, procureur de la République, recevait communication des ordres du gouvernement pour la dispersion des Jésuites, et le lendemain, mercredi, cet estimable magistrat réunissait ses deux substituts et leur donnait connaissance des proscriptions ordonnées. D'un commun accord, tous trois décidèrent qu'il valait mieux se démettre que se sou-

mettre à des injonctions blessantes pour leur conscience. »

M. Froidefond des Farges dit dans sa lettre de démission à M. le procureur général:

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que ma conscience ne me permet pas de participer à des mesures que je réprovoque. »

M. Th. Rudelle, substitut, motive de la même manière sa démission:

« Je ne puis ni ne veux m'associer, dit-il, à des mesures qui blessent ma conscience. »

Enfin, M. C. de Royer, second substitut, n'est pas moins explicite:

« Je ne saurais prêter mon concours, écrit-il, à des actes que je considère comme contraires à mes convictions et à mes devoirs de magistrat. »

Cette protestation est-elle assez éloquente? Des magistrats sacrifient leur situation présente et leur avenir, celui de leurs enfants; ils préfèrent une retraite douloureuse à l'acte, quelle que soit la condamnation du ministère l quel noble exemple pour les catholiques! Honneur à ces intègres magistrats! Comment le noble désintéressement de ces généreux chrétiens n'affirmerait-il pas notre courage? Ceux qui devaient être nos persécuteurs se font nos alliés; ils le font au prix d'un sacrifice grand chez tous, chez quelques-uns héroïque. Les décrets sont reconus injustes par ceux qui devaient les appliquer, et ceux qui doivent en être les victimes ne résisteraient pas de toutes leurs forces, par tous les moyens légaux! Ils lutteront « sans trêve ni merci, » comme le disait à ses élèves le P. Mercier, recteur du collège des Jésuites, à Poitiers.

Mais le cas devient embarrassant pour nos gouvernants.

Avoir fait des décrets comme les décrets du 29 mars;

« Avoir promis aux communards exilés et non exilés de persécuter les congrégations religieuses, et voir la campagne si mal engagée!

Ceux à qui doit incomber la mission de brutaliser et d'expulser de paisibles religieux semblent pris d'une honnête frayeur. Les procureurs généraux s'évanouissent successivement; les démissions se pressent derrière les démissions; le vilain rôle que la République veut leur faire jouer répugne aux magistrats.

Et beaucoup de préfets, dit-on, ayant déjà imploré une mutation, sont sur le point de désertir la bataille.

Que pensent de ce mouvement MM. Constans et Cazot?

Partir en guerre comme ils sont partis, c'est quelque chose; mais il faut arriver, et le chemin ne paraît pas très-uni.

L'armée administrative est affaiblie par les désertions, tandis que la résistance menace de devenir très-solide.

Le bruit que font les mécontents sur-passe le bruit qu'ont fait les applaudissements, et s'il n'était pas dans la tradition des gouvernements de ne jamais avouer une sottise, nous sommes persuadés que le cabinet Freycinet s'empresseait de mettre les fameux décrets dans l'armoire aux oubliés.

**

L'Officiel contient les nominations suivantes:

M. Serre est nommé procureur général à Douai.

M. Denis est nommé procureur général à Amiens.

M. Legris, avocat général à Lyon, est nommé à Grenoble.

M. Mathieu de Vienne, substitut à Nancy, est destitué et remplacé par M. Bonnel, avocat à Perpignan.

M. Lacaze, procureur à Chartres, est nommé à Versailles. M. Flamand, ancien secrétaire de la conférence des avocats, et M. Petitier, avocat à Autun, sont nommés substituts à Versailles.

M. Duijell, avocat à Limoges, est nommé procureur au Puy.

M. Privat, substitut au Mans, est envoyé en disgrâce.

M. Coste, procureur à Auch, est nommé procureur de la République à Angers, en remplacement de M. Dumont, qui est nommé procureur de la République à Ajaccio.

**

Presque tous les journaux qui paraissent du temps de la Commune vont repa-

cours le chercher.

— Il est bien temps! Le marmot croqué, Jacques s'est souvenu de lui. Il est revenu, et tout penaud m'a conté votre équipée... Allez en paix, linotte éventée, et... péchez toujours. A propos, je vous annonce l'arrivée de la famille de Savignan, du comte de Savors et de Lucien Fromy. Beauvian va joliment sortir de sa léthargie pendant le séjour de Lucien: avec ce garçon, le calme s'envole du logis.

— M. Fromy et M. de Savors, ne sont-ce pas les artistes dont vous vous entretenez souvent?

— Précisément. Lucien, qui me décerne le titre d'oncle, est le fils d'un de mes amis, mort ruiné par des spéculations hasardeuses. J'ai lancé ce jeune homme dans la carrière des lettres, où il s'est fait un nom honorable. Romancier, journaliste, auteur dramatique, il jouit de la vogue. Le public estime ses ouvrages, et les principaux théâtres de la capitale montent ses comédies.

— Et M. de Savors?

— M. de Savors, comte de Savignan, est un sculpteur de talent et d'avenir, un artiste grand seigneur, dont l'amour pour l'art contrarie et désespère son illustre tante, très-haute et très-puissante Emmeline baronne de Otticourt Savignan, née de La Rivière. La noble dame se confond en doléances sur la vocation roturière de son neveu, un descendant des Croisés qui se déshonore en

maniant un autre outil que l'épée de ses pères. Mademoiselle Régina, sa fille aînée, partage les idées de sa mère; elle n'admet pas qu'un gentilhomme gâche du plâtre, manipule de la terre dans d'horribles baquets et ait les mains sales. Le comte, s'il l'épouse, — les intimes les marient, — devra renoncer à son métier de maçon. Le renoncement est rude, mais la fiancée est si belle que l'amour sentimental l'emportera sur l'amour de l'art.

— Amen! fis-je flegmatiquement.

XXXII

Beuvian, ciré, brossé, frotté, lavé, sous les armes, attendait la société ainsi qu'une ville de guerre attend l'ennemi — bien préparée à le recevoir. Mais aux quatre points cardinaux, que nous consultations, comme sœur Anne, il ne pointait ni baronne, ni Régina, ni artistes. En mon for intérieur, je psalmodiais « la Trinité se passe » et j'en faisais mon deuil.

M. et Madame Merrey, également persuadés que la partie était remise, répondirent à une invitation de noces d'un de leurs fermiers, et emmenèrent les enfants avec eux. Libérée de mes leçons, j'étais au jardin composant des bouquets pour les jardinières. De la salle à manger, quelqu'un m'interpella.

Je reconnus la voix de l'oncle Claude. J'entassai à la hâte ma brassée de fleurs dans mes bras, et,

toujours pétulante, je courus vers la maison, j'es-caladai quatre à quatre les marches du perron, et, d'un saut de chevette, je m'élançai...

Deux étrangers étaient dans la salle.

Honteuse de mon entrée de pensionnaire, je cachai mon visage rougissant derrière mes lilas et mes roses, et de ce rempart improvisé, je défilais la malignité des artistes qui souriaient de mon trouble.

— Mademoiselle Hélène David, je vous présente MM. Lucien Fromy et Maurice de Savors, dit l'oncle Claude.

Je leur tirai une révérence bien gauche.

— Messieurs, Mademoiselle Hélène David, pupille du 41^e, fille aînée de M. et Madame Merrey, et favorite de l'oncle Claude.

Salut à la Brummel des artistes.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Dialogue entre un officier et Robert Macaire:

L'officier. — Prêter mon serment!... J'aime mieux le garder.

Robert Macaire. — Moi, ça ne me gêne pas: je le prête et je le vends.

raire avec les mêmes titres et la même périodicité.

— La liste des candidats à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, admis à subir les épreuves orales du concours, a paru hier au *Journal officiel*.

— Tous les officiers de l'armée qui auront pris part à la cérémonie de la distribution des drapeaux, le 4 juillet, seront invités à une représentation de gala donnée le soir à l'Opéra. On jouera *Guillaume Tell*.

— Le tribunal vient de condamner M^{lle} Sarah Bernhardt à 400,000 francs de dommages-intérêts envers la Comédie-Française.

Nous trouvons dans le *Constitutionnel* les lignes suivantes, contenant une remarque des plus sensées :

« En visitant le salon de peinture, nous nous sommes arrêtés devant le portrait de P. Hyacinthe, aujourd'hui M. Loysen tout court et métropolitain de l'ex-abbé Bichery.

» Notre pensée s'est reportée sur son passé radieux. Il faisait revivre Lacordaire. C'étaient de grands jours que ceux où il se montrait dans la chaire de Notre-Dame.

» Supposez qu'il fût resté dans sa fidélité native et dans la sainte voie où se firent ses premiers pas, cet homme, éloquent autant que pas un, serait privé par les décrets du 29 mars du droit d'être professeur.

» Il a fait une chute raide. Il a perdu tout prestige, et même sa considération est atteinte.

» Ceux qui ne le réprouvent point n'osent le prendre au sérieux. Ehl bien, ce M. Loysen, cruellement diminué, amèrement controversé, pourrait être professeur aujourd'hui tant qu'il lui plairait, n'étant plus le P. Hyacinthe que nous avons honoré et admiré; les décrets du 29 mars n'y trouveraient rien à redire. Quel renversement du bon sens, de la logique et de la pudeur ! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Demain dimanche, à 10 heures du matin, les élèves de l'Institution Saint-Louis répèteront, à l'église de Nantilly, la messe en musique qu'ils ont exécutée mercredi à Notre-Dame des Ardilliers à l'occasion de la fête de Saint-Louis de Gonzague.

La musique vocale chantera les *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus* et *Agnus*, de Minard.

La musique instrumentale jouera les morceaux suivants :

Avant la messe, *Victoria*, allegretto (Ziegler).

A l'offertoire, *Parisina*, allegretto andante (Donizetti);

A la fin de la messe, allegro (Bléger).

Tours.

Ecole de Tir du 70^e régiment territorial d'infanterie.

Demain dimanche 27 juin, tir au Mennefont, à 200 mètres, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin. — Tout caporal ou soldat du 70^e régiment territorial, muni de son livret, aura droit au tir de six cartouches gratuites.

Le dimanche 25 juillet, à moins d'avis contraire inséré dans les journaux, des prix seront tirés.

Les résultats de ces tirs sont inscrits sur les livrets.

Le colonel Pinard, commandant le 41^e de cuirassiers, vient de mourir, à Lyon, au moment où ce régiment quittait cette ville pour se rendre à Niort. Le colonel Pinard n'avait que 52 ans.

Revue théâtrale.

L'*Aventurière*, représentée à Saumur au commencement de cette semaine, fit son apparition à la Comédie-Française il y a trente-deux ans, juste un mois après la révolution de Février 1848. C'est le troisième ouvrage que donna au théâtre M. Emile Augier, qui avait brillamment débuté à l'Odéon, quelques années auparavant, par la *Cigüe*, un petit chef-d'œuvre.

A l'origine, l'*Aventurière* avait cinq actes, et le rôle du vieillard follement épris d'une astucieuse intrigante était joué par Samson,

le grand comédien, le fin comique, une des gloires de notre première scène française. C'est dire que le côté plaisant du personnage dominait. On se moquait de l' amoureux Muscarade, et personne ne songeait à prendre en pitié son infortune. Comment trouver Samson intéressant? Avec son genre de talent, sa voix cassée et quelque peu nasillarde, ses cheveux blancs, il était tout simplement ridicule dans un tel rôle.

La pièce eut néanmoins un immense succès en pleine révolution politique. Il est vrai qu'elle est une des meilleures, des plus pétillantes, des plus vivantes qu'ait écrites l'auteur de tant d'œuvres supérieures. Mais, un beau jour, M. Emile Augier se rangea à l'opinion du public. Le côté sérieux de sa comédie se révéla à son esprit, et il entreprit de transformer complètement son Muscarade, qui décidément pouvait paraître drôle.

C'est ainsi que le comique a disparu pour faire place au premier rôle, et que le vieillard ridicule est devenu un vieillard malheureux et intéressant. Samson fut remplacé par Beauvalet, Muscarade devint Monte-Prade. M. Emile Augier resserra l'action de son drame, et la pièce subit un changement de physionomie aussi heureux qu'étonnant.

Elle a reçu, par cette modification, sa signification la plus nette, sa portée la plus élevée. Elle marche d'un pas ferme et sûr; pas de longueurs, pas une scène qui languisse, intérêt grandissant à chaque pas, charme exquis, situations poignantes illuminées de temps à autre par une terrible gaieté. A ce dernier point de vue, le rôle d'Annibal n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre. Annibal est un coquin sérieux qui fait rire, de même que Clorinde est une drôlesse redoutable qui inspire la pitié. C'est un véritable tour de force que d'être parvenu à nous attendrir sur une créature odieuse, d'avoir pu la purifier si logiquement par l'amour et le repentir, le tout sans phrases, sans déclamations, en restant tout simplement humain. Le drame se termine sur une émotion douce et rafraîchissante, et nous connaissons peu de dénouements plus habiles, plus vrais et d'un plus grand effet.

Avant la représentation mémorable qui récemment a occasionné les frasques de M^{lle} Sarah Bernhardt, l'*Aventurière* avait eu à diverses époques des reprises importantes. Signalons notamment celles de 1860 et de 1867 avec M^{me} Arnould-Plessy qui avait si supérieurement composé le rôle de Clorinde. L'inimitable comédienne en avait rendu le côté bohémien avec une force et une hardiesse remarquables, et les roueries avec beaucoup d'esprit et de grâce; elle avait donné une expression d'humilité touchante à la courtisane amoureuse et repentie; enfin, chaque fois qu'elle parut dans ce rôle, M^{me} Arnould-Plessy le joua avec le même talent, la même finesse, la même passion, et retrouva le même succès. Disons aussi que les autres interprètes de l'œuvre étaient: Régnier (don Annibal), Bressant (Fabrice), Maubant (Monte-Prade), Boucher et M^{lle} Marie Royer.

C'est en assistant, lundi, à la représentation de l'*Aventurière* sur le théâtre de Saumur, que nous nous sommes remis en mémoire quelques-unes des phases de l'histoire de ce beau drame en vers; et les artistes parisiens, en déployant un talent incontestable, nous rendaient plus agréable encore cette réminiscence.

Parlons surtout de M. Marais, acteur renommé qui compte déjà plusieurs succès sur notre scène.

Les personnes qui ont pu voir à l'Odéon, depuis le mois d'avril, les *Noces d'Attila*, de M. Henri de Bornier, n'ont pas manqué d'applaudir M. Marais qui, dans le rôle de Walter, à côté de Dumaine et de M^{me} Rousseil, a fait valoir les plus brillantes qualités dramatiques et conquis d'un seul coup les suffrages du public et de la presse.

M. Marais a joué dans l'*Aventurière* le rôle de Fabrice, l'enfant prodigue. Jeune, énergique, chaleureux, il a le geste hardi, la voix forte et une excellente tenue. Il a été tour à tour plein de douce affection, de respect, de galanterie charmante, selon qu'il se trouvait en présence de sa sœur, de son père et de la courtisane; dans le cours de l'*exécution* qu'il fait du spadassin, il a conservé un air de supériorité, de fermeté simple, qui est le cachet convenable à tout son rôle.

Le public n'a point ménagé ses applaudissements à l'excellent interprète et lui a fait une ovation méritée après la grande scène de violence du quatrième acte.

M. Albert Lambert, sous les traits deministres, demi-grotesques de don Annibal,

a été parfait de diplomatie triviale, d'insolence provocante, puis de poltronnerie. Impossible d'être aussi franchement goinfre, fanfaron et soudard. Au deuxième acte, MM. Marais et Albert Lambert avaient été très-remarquables dans la scène du repas impromptu qui se termine par l'ivresse complète de don Annibal.

M^{lle} Marie Defresne a eu certes de fort bons moments; elle a été applaudie à plusieurs reprises. Peut-être ne s'est-elle pas toujours montrée à la hauteur de ce rôle ingrat et parfois périlleux de Clorinde, dans lequel ont sombré des actrices de plus grande renommée; mais elle l'a joué avec une véritable intelligence. En commençant, c'était bien la ruse personnifiée, la tartufferie féminine, et, vers la fin, la passion la plus émouvante en même temps que la plus contenue.

Nous devons louer l'attitude et la diction de M. Bouyer, vrai, sérieux et enfant dans son rôle de Monte-Prade, participant d'Orgon et d'Arnolphe, mais avec une noblesse qui devait en écarter toute apparence de ridicule.

M. Romain et M^{lle} Marie Bergé ont joué avec beaucoup de jeunesse et de fraîcheur les gentils amoureux Horace et Clélie. Ces deux artistes avaient également fait plaisir dans le charmant dialogue, les *Rêves de Marguerite*, au commencement de la soirée.

Disons, en terminant, que l'interprétation de l'*Aventurière* a satisfait les plus difficiles. Mais, il faut le dire, l'œuvre d'Emile Augier, comme bien d'autres, ne pouvant être véritablement intéressante qu'avec des comédiens d'élite, il en résulte qu'elle n'est donnée que fort rarement en province. Ainsi, l'*Aventurière* n'avait pas été jouée, croyons-nous, à Saumur, depuis 1867, par la troupe Gillon, le rôle de Clorinde étant tenu par M^{lle} Savary, qui a obtenu des succès à l'Odéon et à la Comédie Française.

Voici la liste des artistes de l'Odéon qui joueront à Saumur vendredi prochain, 2 juillet :

MM. Porel, Clerh, Valbel, Rebel, Cressonnois, Boudier, M^{me} Crosnier, Marie Kolb, Raphaële Sisos, O. Waldteufel, Rosy et la petite Berty.

Ces artistes donnent ce soir samedi, à Nantes, une représentation de : les *Inutiles*, comédie en 4 actes, d'Edouard Cadol, et les *Folies amoureuses*, comédie en 3 actes, de Regnard.

Les journaux de Paris ont publié, au commencement de cette semaine, l'itinéraire que suivront, dans leur tournée en province, Dupuis, des Variétés, et sa troupe, avec la *Femme à papa*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. A. Hennequin et Albert Millaud, musique de M. Hervé.

La tournée a commencé par Beauvais, se terminera par Chartres, et comprendra cinquante-deux villes, au nombre desquelles nous remarquons Rennes, Laval, Le Mans, Tours, Saumur, Angers, Nantes, La Rochesur-Yon, etc.

M. Dupuis jouera, dans la *Femme à papa*, son double rôle de père et de fils (Florestan et Aristide), qu'il a créé aux Variétés.

Faits divers.

On lit dans le *Grand Journal* :

Il vient de mourir aux Sables-d'Olonne un avocat descendant d'une famille illustre. Les dernières années de sa vie composeraient un chapitre digne de figurer dans le *Roman comique* de Scarron.

Après avoir été avocat, substitut, procureur impérial, il quitta la robe, s'engagea dans un orchestre comme contrebassiste; il faut dire qu'il était musicien et instrumentiste hors ligne. De l'orchestre à la scène il n'y a qu'un échelon; notre avocat mélomane le franchit et, s'affublant de la perruque de Cassandre, il joua et chanta les rôles de ganaches dans l'opérette.

Un jour, la duègne de la troupe dont il faisait partie eut un procès avec l'*impresario*. On alla devant le tribunal de commerce. Et la surprise des juges fut grande, quand ils virent, au banc de la défense, le vieux *laruette* de la troupe couvert de la robe et coiffé de la toque de l'avocat.

— Quelle est cette plaisanterie? dit le président, en reconnaissant le vieux comédien qu'il avait applaudi la veille.

— Ce n'est pas une plaisanterie, mon-

sieur le président, cette robe, j'ai le droit de la porter.

Et il plaida. Il gagna la cause de sa camarade, et quitta le théâtre le lendemain pour signer un nouvel engagement avec Thémis.

Où peut conduire pourtant l'amour de la musique!

Un homme cuit dans un four. — Un horrible accident, dont nous avons déjà eu des exemples aux environs de Paris, vient de se passer près de Rancourt.

Un sieur Ève, âgé de dix-huit ans, depuis quelque temps sans ouvrage, passait les nuits dans une carrière à plâtre.

Hier, il s'était couché, comme d'habitude, et dormait sur le four quand les ouvriers vinrent et, sans s'apercevoir de sa présence, commencèrent à cuire leur plâtre. Une odeur nauséabonde ne tarda pas à se répandre: le malheureux Ève avait été littéralement grillé, sans pouvoir pousser un cri, ni se dégager.

Deux « nouvelles couches », au pied de la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires à Paris.

— Illustre *réac.*, nous te souhaitons la grande fête du 14 Juillet.

Louis XIV. — C'est trop juste: c'est la veille de la Saint-Henri.

Autre dialogue entre deux communistes : — M^{me} est avis que le jour de noi' 14 Juillet on baptise la prison de Mazas du beau nom de *liberté*.

— Oui, et qu'on la remplisse de Jésuites!

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 25 juin.

La Bourse vient de céder aujourd'hui à un entraînement presque irrésistible. Ce qu'il faut constater, c'est qu'un mouvement ainsi étendu n'a été déterminé par aucune cause sérieuse. Il ne s'est rien produit, au dedans ou au dehors, qui puisse le justifier.

Bornons-nous donc à enregistrer les cours. Notre 5 0/0 français est à 119.25. L'italien fait 87.50 et le Florin 4 0/0 d'Autriche 76.37 1/2. A ces prix inattendus, les acheteurs vont réaliser de larges bénéfices.

Nos meilleures valeurs de crédit ont des oscillations relativement bien plus étroites. On ne varie guère que de 10 fr. sur la Banque d'escompte, fort demandée par les portefeuilles qui y trouvent un placement à plus de 7 0/0. La Société générale française de crédit maintient ses plus hauts cours. Elle est recherchée à 750, soit net à 480 fr.

Nous devons constater une série d'achats qui se succèdent depuis quelques jours sur les actions du Crédit foncier égyptien. On sait qu'il s'agit d'une institution absolument analogue à notre Crédit foncier de France; les actions sont à 615.

Nous trouvons le Crédit mobilier à 650, la Banque franco-égyptienne à 685, et le Crédit lyonnais à 962.50. Il y a sur le Crédit foncier une chute assez grave à 1,250. Mais c'est la Banque de Paris qui subit la dépréciation la plus lourde. Le cours de 1,100 paraît menacé, tant la descente est rapide. Ce mouvement a été déterminé par le patronage que l'Institution a cru pouvoir accorder au placement des obligations des chemins Andalous. Cette affaire, qui est une transformation de l'ancienne et trop fameuse société de Séville-Xères, aborde le marché dans des conditions bien défavorables. La Banque de Paris a trop compté sur ses forces en pensant qu'elle pouvait impunément se solidariser dans une certaine mesure avec cette entreprise. — Nous avons les meilleures nouvelles des demandes d'option adressées par ses actionnaires à la Banque française et italienne sur les actions de la Banque de dépôts et d'amortissement; le délai fixé expire mercredi prochain.

BOURSE DE PARIS

DU 25 JUIN 1880.

Rente 3 0/0	84 80
Rente 3 0/0 amortissable	87 90
Rente 4 1/2	114 50
Rente 5 0/0	119 »

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — *Traitement des Maladies* par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,61A : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie, tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Bellay

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	11 h. 44 matin.
8 10 —	—	—	—
1 35 soir.	4 50 soir.	—	—
4 55 —	11 35 —	—	—
7 40 —	—	—	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	10 h. 38 matin.
10 45 —	5 36 soir.	6 36 soir.	7 36 soir.
12 15 soir.	3 48 —	4 48 —	5 48 —
6 45 —	10 32 —	11 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

BREITRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve SANZAY, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de son mari, M. Sanzay, décédé notaire à Brézé, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (233)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 11.

S'adresser à M. Lucien COLLONNIER, propriétaire à Saumur, rue Fardeau, ou à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (383)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 27 juin 1880, à midi précis.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve GUICHARD-BONNET.

1° UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue Courcouronne, ou elle porte le n° 1, et de la petite rue Saint-Nicolas, composée de rez-de-chaussée, premier et second étages.

2° Et 6 ares 36 centiares de JARDIN, avec une PETITE MAISON, situés au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, joignant au levant Jagot, au nord et au couchant Cretel.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située dans le Champ-de-Foire,

Comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, hangar, pompe et jardin en plein rapport.

S'adresser à M. CHUPIN, facteur, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le dimanche 4 juillet 1880, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, route du Puy, au domicile de M^{me} veuve Dupuis, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente mobilière des meubles appartenant à M^{me} veuve Dupuis.

On vendra notamment :

Des lits, couvertures, matelas, linge, armoire, commodes, chaises, tables, batterie de cuisine et beaucoup d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le 12 juillet 1880, à midi, En l'étude,

DE 103 HECTARES DE BOIS TAILLIS

Aménagés à dix-huit ans,

Dans le canton de Champdeniers.

Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.

Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies..... 6,511 fr.

Jouissance immédiate. (318)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composé de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANGREUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin,

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (533)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNEMENT

GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans douleur, ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Ph^o TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris. Les deux purgations, 11 20; par 30 jours, 41 20. Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN

Semaine politique et financière

— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Éclaircissement des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^{rs} LA PREMIÈRE ANNÉE

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document mérité, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRE-POSTE

59, Rue Talbot — Paris

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEBRIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE CLIFF

Constituée suivant acte reçu par M^e FAROUX, notaire à Saint-Quentin le 4 juillet 1879.

Siège social : Ancienne route de Vermand, 6, à Saint-Quentin (Aisne). CAPITAL SOCIAL : 1,600,000 fr., divisé en 3,200 actions entièrement libérées.

MISE EN VENTE DE 2,400 ACTIONS

De 500 francs, entièrement libérées, donnant droit chacune :

1° A la Propriété d'un 3,200^{me} de l'actif social ;

2° A un Revenu : Intérêts de 6 0/0 payables par moitié les 1^{er} juillet et 31 mars ;

Solde de dividende, payable le 31 mars.

NOTICE

L'usine Cliff, dont 2,400 actions sont mises en vente par le Comptoir financier et industriel de Paris, date de 1818.

Elle a été créée par William Cliff père, inventeur de mérite, qui construisit le premier métier à tulle qui ait fonctionné en France, ainsi que le métier circulaire. Depuis cette époque, elle est, sous la direction de MM. William Cliff, père et fils, Edwin Cliff et Henry Cliff, arrivée à un haut degré de prospérité qui ne fait que s'accroître.

L'usine Cliff est, en effet, la première de France pour la fabrication des tulles, nouveautés en soie et coton, le blanchiment et l'apprêt des tulles en coton et en soie et des tissus de coton, le grattage des tissus piqués et la teinture des tissus. Cet établissement modèle est visité par nos élèves des écoles d'arts et manufactures dans leurs tournées d'études.

L'usine Cliff a obtenu à Saint-Quentin, Paris et Londres, quatre médailles de 1^{re} classe en 1852, 1853, 1867 et 1862. En 1878, une médaille pour le blanchiment, à Paris; hors concours, membre du jury pour les dentelles.

Le chiffre d'affaires des vingt dernières années atteint un total de 15,479,840 69.

La moyenne des bénéfices nets par année, de 1859 à 1878, est de 182,467 60, soit 22,87 0/0 du chiffre d'affaires et 11,40 0/0 du capital de 1 million 600,000 fr.

La moyenne des bénéfices nets par année, de 1868 à 1878, est de 195,763 51, soit 26 0/0 du chiffre d'affaires et 12,23 0/0 du capital de 1,600,000 fr.

Les fondateurs estiment que la manufacture doit produire en quelques années un maximum de bénéfices net de 300,000 fr., permettant de distribuer, intérêts de 6 0/0 payés, un dividende de 80 fr. aux actionnaires. En attendant ces magnifiques résultats, que la compétence et la qualité de MM. Cliff font juger si logiques, un revenu minimum (intérêts compris) de 10 0/0 est prévu pour l'année 1880 par MM. Cliff, d'après les bénéfices des quatre premiers mois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. WILLIAM CLIFF, président; MICHEL FILS, manufacturier, fournisseur de l'armée française; HENRY CLIFF, administrateur délégué; EDMOND FOURNET, ancien associé de la maison Cliff et C^e, administrateur délégué.

Demander au Comptoir financier et industriel de Paris, à ses succursales ou à ses correspondants, les prospectus et brochures contenant tous les renseignements complémentaires indispensables.

Prix de vente : 600 francs

Payables comme suit :

LORS DE LA DEMANDE... 450 fr.
AU 31 JUILLET 1880... 200
AU 31 AOUT 1880... 250

AVIS IMPORTANT. — La libération complète au moment de l'achat donne droit à une bonification de 5 fr. par titre, soit net à verser : 595 fr.

Tout ordre d'achat parvenu avant le 30 juin inclus donne droit au coupon d'intérêt du 1^{er} juillet, de 15 fr., à déduire du 3^e versement, sans libération n'est pas immédiate.

POUR L'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'USINE CLIFF, S'ADRESSER :

A PARIS. — Au Comptoir financier et industriel de Paris, 14, rue Laflitte;

A SAUMUR. — A la Succursale du Comptoir, 75, rue d'Orléans.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

par l'emploi de

TÉLIXIR DENTIFRICE

DE

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAQUELONNE, Prieur.

INVENTÉ 1373

PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Eugénie, Bordeaux.

Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Inutile de marchander.

Phaëton signé Touchard-Desouches, Paris, — à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de départ.

GRANDE QUANTITÉ

DE VINS VIEUX

De Varrains et de Chamois.

S'adresser à M. GRABERT, Grand-

Rue, n° 23.

Saumur, imprimerie P. GOBET.

MERCERIE, BONNETERIE,

SPECIALITÉ DE CHEMISES

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.

Chemises brodées pour communion (encolure de 34 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle

MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES

CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

GRAVATES DE TOUTES FORMES

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie vendue au rabais

Pose et Fourrure de Cols et Manchettes sans apprêt.

LINGERIE, GANTERIE.